



Mise en œuvre du Plan d'action de l'AEWA pour l'Afrique - rapport a la MOP8

Introduction

Le module de rapport sur la mise en œuvre du Plan d'action de l'AEWA pour l'Afrique a été établi conformément à la Résolution 7.1 de la 7^{ème} Réunion des Parties (MOP7) à l'AEWA (Afrique du Sud, décembre 2018). En accord avec le mandat de la Résolution 7.1 de l'AEWA, le format du module pour l'établissement des rapports sur le PoAA de l'AEWA a été préparé par le Secrétariat PNUE/AEWA, examiné par le TC et le StC de l'AEWA, et approuvé par le dernier aux fins de la soumission des rapports à la MOP8 de l'AEWA.

Pour la région africaine, le module d'établissement des rapports sur le PoAA complète le Rapport national général sur la mise en œuvre de l'AEWA. Son objectif est d'obtenir des retours sur la mise en œuvre des actions et des processus décrits dans le PoAA de l'AEWA, qui sont sous la responsabilité des Parties contractantes africaines de l'AEWA. Le présent module d'établissement des rapports sur le PoAA couvre les objectifs attendus pour la période 2019-2020, aux fins de la soumission des rapports à la MOP8 de l'AEWA. Les actions et processus qui doivent être réalisés après la MOP8 ne sont pas pris en compte, mais seront abordés lors de l'élaboration des rapports aux prochaines MOP.

Liste des acronymes

AEWA : Accord sur la conservation des oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie

AME : Accord multilatéral pour l'environnement

CDB : Convention sur la Diversité Biologique

CESP : Communication, éducation et sensibilisation du public

PF CESP : Point focal CESP (de l'AEWA)

CMS : Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage

CSR : Rapport sur l'état de conservation (de l'AEWA)

DIOE : Dénombrement international des oiseaux d'eau

EES : Évaluation environnementale stratégique

EIE : Évaluation d'impact environnemental

IMSAP : Plan d'action international multi-espèces (de l'AEWA)

IRP : Procédure d'évaluation de la mise en œuvre (de l'AEWA)

ISSAP : Plan d'action international (de l'AEWA) par espèce

ISWG : Groupe de travail international sur les espèces (de l'AEWA)

JMOM : Journée mondiale des oiseaux migrateurs

MAB : Programme sur l'homme et la biosphère (de l'UNESCO)

MOP : Réunion des Parties

PFN : Point focal national (de l'AEWA)

SPANB : Stratégie et Plan d'action nationaux pour la biodiversité

ONG : Organisation non-gouvernementale

NSAP : Plan d'action national en faveur des espèces

ODD : Objectif de développement durable

PF : Point focal

PNUE : Programme des Nations unies pour l'environnement

PoAA : Plan d'action pour l'Afrique (de l'AEWA)

Ramsar : Convention sur les zones humides (Convention de Ramsar)

SAP : Plan d'action en faveur des espèces

SPMS : Plan stratégique pour les espèces migratrices (de la CMS)

WHS : Site du patrimoine mondial

WWD : Journée mondiale des zones humides (de Ramsar)

ZICO : Zone importante pour la conservation des oiseaux et pour la biodiversité

Informations Générales

Nom de la Partie contractante soumettant le rapport

>>> Royaume du Maroc

Sous-région à laquelle le pays appartient dans le cadre de l'AEWA

Afrique du Nord : ALGÉRIE, ÉGYPTE, LIBYE, MAROC et TUNISIE

Afrique de l'Est : BURUNDI, DJIBOUTI, Érythrée, ÉTHIOPIE, KENYA, OUGANDA, RWANDA, Somalie, SOUDAN, SudSoudan et TANZANIE

Afrique australe : AFRIQUE DU SUD, Angola, BOTSWANA, Comores, ESWATINI, Lesotho, MADAGASCAR, MALAWI, MAURICE, Mozambique, Namibie, Seychelles, Zambie et ZIMBABWE

Afrique de l'Ouest : BENIN, BURKINA FASO, Cabo Verde, CÔTE D'IVOIRE, GAMBIE, GHANA, GUINÉE, GUINÉE-BISSAU, Libéria, MALI, MAURITANIE, NIGER, NIGERIA, SÉNÉGAL, Sierra Leone et TOGO

Afrique centrale : Cameroun, CONGO, GABON, GUINÉE ÉQUATORIALE, RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE, République démocratique du Congo, Sao Tomé-et-Príncipe et TCHAD

Afrique du Nord

Date d'entrée en vigueur de l'AEWA dans la Partie contractante :

>>> 01.12.2012

Informations Institutionnelles

Autorité nationale désignée en charge de la mise en œuvre de l'AEWA

Nom complet de l'institution :

>>> Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts
(Département des Eaux et Forêts)

Titre et nom complet du responsable de l'institution :

Choisir le titre :

M.

Nom :

>>> Abderrahim HOUMY

Adresse physique (nom et numéro de rue) :

>>> Quartier Administratif, Rabat Chellah Maroc

Adresse de boîte postale (B.P.) :

>>> 605

Code postal (le cas échéant) :

>>> 10000

Ville :

>>> Rabat

Pays :

>>> Maroc

Téléphone :

>>> 00 212 5 37 76 00 38

Fax :

>>> 00 212 5 37 76 84 96

Adresse électronique (email) :

>>> houmy@eauxetforets.gov.ma

Site web :

>>> www.eauxetforets.gov.ma

Point focal national (PFN) désigné en charge des questions relatives à l'AEWA

Titre et nom complet du PFN :

Choisir le titre :

M.

Nom complet :

>>> Zouhair AMHAOUCH

Affiliation institutionnelle (organisation, direction) :

>>> Département des Eaux et Forêts, Direction de la Lutte Contre la Désertification et de la Protection de la Nature

Fonction :

>>> Chef de la Division des Parcs et Réserves Naturelles

Adresse physique (nom et numéro de rue) :

>>> 3, Rue Haroun Errachid Agdal Rabat

Adresse de boîte postale (B.P.) :

>>> 605

Adresse de boîte postale (B.P.) :

>>> 605

Ville :

>>> Rabat

Téléphone :

>>> 00212 5 37 67 27 70

Portable :

>>> 00 212 6 61 04 74 83

Fax :

>>> 00 212 5 37 67 26 28

Adresse électronique (email) :

>>> zouhairamhaouch@yahoo.fr

Site web :

>>> www.eauxetforets.gov.ma

Point focal technique (PFT) désigné en charge des questions ayant trait au Comité technique de l'AEWA

Titre et nom complet du PFT :

Choisir le titre :

Mme

Nom complet :

>>> Hayat MESBAH,

Affiliation institutionnelle (organisation, direction) :

>>> Département des Eaux et Forêts, Direction de la Lutte Contre la Désertification et de la Protection de la Nature

Fonction :

>>> Chef du Service de la Conservation de la Flore et de la Faune Sauvages

Adresse physique (nom et numéro de rue) :

>>> 3, Rue Haroun Errachid Agdal Rabat

Adresse de boîte postale (B.P.) :

>>> 605

Code postal (le cas échéant) :

>>> 10000

Ville :

>>> Rabat

Téléphone :

>>> 00 212 5 37 67 42 70

Portable :

>>> 00 212 6 61 90 44 19

Fax :

>>> 00 212 5 37 67 26 28

Adresse électronique (email) :

>>> mesbah_ef@yahoo.fr

Site web :

>>> www.eauxetforets.gov.ma

Point focal désigné en charge des questions relatives à la communication, à l'éducation et à la sensibilisation du public (CESP) dans le cadre de l'AEWA

Titre et nom complet du PF CESP :

Choisir le titre :

M.

Nom complet :

>>> Sidi Imad CHERKAOUI

Affiliation institutionnelle (organisation, direction) :

>>> Ecole supérieure de Technologie de Khénifra, Khenifra

Fonction :

>>> Enseignant Chercheur, membre de l'Association Marocaine pour la protection de l'Environnement et du Climat

Adresse physique (nom et numéro de rue) :

>>> Ecole Supérieure de Technologie de Khénifra

Adresse de boîte postale (B.P.) :

>>> BP 170

Code postal (le cas échéant) :

>>> 54000

Ville :

>>> Khenifra

Téléphone :

>>> 00 212 6 62 38 33 31

Portable :

>>> 00 212 6 62 38 33 31

Fax :

>>> -----

Adresse électronique (email) :

>>> imad.cherkaoui@gmail.com

Site web :

>>> -----

Répondant PoAA désigné en charge de la préparation du rapport national PoAA de l'AEWA à la MOP8 :

Titre et nom complet du Répondant national :

Mêmes nom et coordonnées que ceux du PFN désigné de l'AEWA

Nom complet :

>>> Zouhair AMHAOUCH,

Affiliation institutionnelle (organisation, direction) :

>>> Département des Eaux et Forêts, Direction de la Lutte Contre la Désertification et de la Protection de la Nature

Fonction :

>>> Chef de la Division des Parcs et Réserves Naturelles

Adresse physique (nom et numéro de rue) :

>>> 3, Rue Haroun Errachid Agdal Rabat

Adresse de boîte postale (B.P.) :

>>> 605

Code postal (le cas échéant) :

>>> 10000

Ville :

>>> Rabat

Téléphone :

>>> 00 212 5 37 67 27 70

Portable :

>>> 00 212 6 6104 74 83

Fax :

>>> 00 212 5 37 67 26 28

Adresse électronique (email) :

>>> zouhairamhaouch@yahoo.fr

Contributeurs au rapport national concernant le PoAA de l'AEWA pour la période 2019-2020

Veillez solliciter, le cas échéant, des contributions des principales parties prenantes pour la préparation de ce rapport, étant donné que la mise en œuvre du PoAA de l'AEWA au niveau national exige la collaboration de diverses parties prenantes. Pour chaque contributeur (gouvernemental et non gouvernemental), veuillez utiliser la liste ci-dessous pour indiquer son nom et son affiliation (institution, organisation) :

Contributor 3

Nom du contributeur

>>> Zouhair AMHAOUCH, Chef de la Division des Parcs et Réserves Naturelles
Hayat MESBAH, Chef du Service de la Conservation de la Flore et de la Faune
NOAMAN Mohamed, Ingénieur au Service de la Conservation de la Flore et de la Faune Sauvages,
Département des Eaux et Forêts

Nom de l'institution/organisation à laquelle appartient le contributeur

>>> Département des Eaux et Forêts

Type d'organisation (par ex. gouvernementale/non gouvernementale/éducative etc.)

>>> Gouvernementale

Chapitre 1. Conservation des espèces

Mise en œuvre de l'Objectif 1 : Renforcer la conservation et le rétablissement des espèces et réduire les causes de mortalité inutile

1.1) Un flux de travail/processus collaboratif a-t-il été mis en place, à la suite de la 7ème session de la Réunion des Parties (MOP7) à l'AEWA, pour guider l'examen et la mise à jour de la législation nationale pertinente, tenant compte des amendements au Tableau 1 de l'Annexe 3 de l'AEWA, tel qu'adopté lors de la MOP7 (Cibles 1.1.a et 1.1.b du PoAA) ?

Non, le flux de travail/processus n'a pas été mis en place : expliquez brièvement pourquoi et indiquez s'il est prévu d'établir le flux de travail/processus et quand :

>>> Les exigences des conventions et accords internationaux en matière de protection et de conservation des espèces de faune et de flore sauvages ont été prises en considération lors de l'élaboration de la loi 29.05 relative à la protection des espèces de flore et de faune sauvages entrée en vigueur en 2015 et lors de la révision de la loi sur la chasse. De ce fait, les dispositions de ses lois répondent en grande partie aux engagements qui découlent des amendements du tableau 1 de l'annexe 3 lors de la MOP7.

Aussi, il est à signaler que dans le cadre de la mise en œuvre des recommandations des organisations de la pêche, un projet d'arrêté pour l'interdiction des captures des oiseaux marins a été élaboré et en cours d'adoption

1.2) Un examen a-t-il été entrepris dans votre pays afin d'évaluer l'état de la mise en application de la législation nationale pertinente relative à la conservation des espèces de l'AEWA (Cible 1.1.c du PoAA) ?

Non, un tel examen de la mise en application n'a pas encore été entrepris : veuillez expliquer pourquoi l'examen n'a pas encore été entrepris et indiquer s'il est prévu de le mener à l'avenir et quand

>>> Les dispositions de la nouvelle loi 29.05 et celles de la loi sur la chasse sont parfaitement appliquées

1.3.) Un examen a-t-il été entrepris dans votre pays afin d'évaluer le degré de conformité de la législation nationale pertinente avec les exigences de l'AEWA relatives à la conservation des espèces (Cible 1.1.c du PoAA) ?

Non, un tel examen du degré de conformité n'a pas encore été entrepris : veuillez expliquer pourquoi l'examen n'a pas été entrepris et si cela sera effectué à l'avenir et quand :

>>> Les exigences des conventions et accords internationaux en matière de protection et de conservation des espèces de faune et de flore sauvages, dont l'AEWA, ont été prises en considération lors de l'élaboration de la loi 29.05 relative à la protection des espèces de flore et de faune sauvages entrée en vigueur en 2015 et lors de la révision de la loi sur la chasse. De ce fait, il est estimé que leurs dispositions sont en grande partie en conformité avec les exigences de l'AEWA.

lesdites dispositions sont renforcées par l'élaboration d'un arrêté pour l'interdiction de la capture des oiseaux marins.

1.4) Suite à la MOP7, votre pays a-t-il mis en place des mesures visant à renforcer la conformité avec la législation nationale relative à la conservation des espèces de l'AEWA (Cible 1.1.c du PoAA) ?

Oui, de telles mesures visant à renforcer la conformité ont été mises en place : veuillez décrire brièvement les principales mesures établies et quand elles ont été mises en place

>>> un arrêté pour l'interdiction des captures des oiseaux marins a été élaboré et en cours d'adoption dans le cadre de la mise en œuvre de recommandations des organisations de la pêche qui vient pour renforcer lesdites dispositions

Dans l'affirmative, veuillez décrire l'état de mise en œuvre des mesures mises en place pour renforcer la conformité avec la législation nationale pertinente relative à la conservation des espèces de l'AEWA. Les mesures sont :

En attente de mise en œuvre : veuillez indiquer pourquoi les mesures ne sont pas encore mises en œuvre et quand la mise en œuvre de ces mesures sera initiée

>>> un arrêté pour l'interdiction des captures des oiseaux marins a été élaboré et en cours d'adoption dans le cadre de la mise en œuvre de recommandations des organisations de la pêche qui vient pour renforcer lesdites dispositions

1.5) L'agence nationale de mise en œuvre de l'AEWA dans votre pays a-t-elle mené des actions

visant à sensibiliser les parties prenantes nationales pertinentes au sujet des dernières mises à jour législatives nationales et des obligations découlant, résultant des amendements au Tableau 1 de l'Annexe 3 du texte de l'AEWA, adoptés par la MOP7 de l'AEWA (Cible 1.1.c du PoAA) ?

Non applicable, étant donné qu'aucune mise à jour/nouvelle disposition de la législation nationale n'a été nécessaire à la suite de l'examen des amendements au Tableau 1 de l'Annexe 3 du texte de l'AEWA, tels qu'adoptés par la MOP7 de l'AEWA : veuillez fournir toute explication/justification supplémentaire

>>> aucune mise à jour de la législation n'a été entreprise

1.6) Sur la base de la liste actuelle des espèces/populations prioritaires de l'AEWA requérant un Plan d'action international par espèce (ISSAP)/un Plan d'action international multi-espèces (IMSAP), le Point focal national (PFN) de l'AEWA a-t-il créé ou mis à jour la liste nationale des espèces de l'AEWA requérant un ISSAP/IMSAP de l'AEWA (PoAA de l'AEWA, Objectif 1.2 (a)) ?

Non, une telle liste nationale des ISSAP/IMSAP de l'AEWA n'a pas encore été créée / mise à jour. Veuillez expliquer brièvement pourquoi et indiquer si la liste sera créée/mise à jour à l'avenir et quand

>>> L'élaboration des plans d'actions pour les espèces se fait selon les ressources financières disponibles et par ordre de priorité accordée pour chaque espèce selon le degré de menaces qui pèsent sur leur survie au niveau national. L'évaluation de l'état de conservation des espèces d'oiseaux présents au niveau national est en cours, dans le cadre de l'élaboration de la liste rouge nationale des oiseaux.

1.7) Suite à la MOP7, votre pays a-t-il participé / contribué à l'élaboration ou à la révision de tout ISSAP/IMSAP de l'AEWA pertinent pour le pays (Cible 1.2.b du PoAA) ?

Non pertinent, car il n'y a pas eu de processus d'élaboration ou de révision des ISSAP/IMSAP de l'AEWA pertinent pour le pays au cours de la période considérée dans le présent rapport

>>> il n'y avait pas de processus d'élaboration ou de révision des ISSAP lors de la période concernée par ce rapport.

1.8) Pour chaque ISSAP/IMSAP de l'AEWA existant (c'est-à-dire Plan d'action en faveur des espèces - SAP) pertinent pour votre pays, et pour lesquels des Groupes de travail internationaux sur les espèces (ISWG) ont été convoqués, veuillez indiquer quelles actions ont été menées dans votre pays afin de contribuer à la mise en œuvre des plans, en sélectionnant toutes les réponses applicables dans le menu déroulant et en fournissant des informations supplémentaires le cas échéant (Cibles 1.2.c, 1.2.d et 1.2.g du PoAA) :

Morocco

Fuligule nyroca / Aythya nyroca

Un représentant gouvernemental pour l'ISWG a été désigné

Non : expliquez brièvement pourquoi et indiquez quand il/elle sera désigné(e)

>>> D'une part, l'AEWA n'a pas encore convoqué le groupe de travail et d'autre part, le groupe de travail pour l'espèce n'a pas été mis en place car l'espèce ne dispose pas encore de plan d'action national de conservation

Un expert national pour l'ISWG a été désigné

Non : expliquez brièvement pourquoi et indiquez quand ils seront désignés

>>> d'une part, l'AEWA n'a pas encore convoqué le groupe de travail et d'autre part, le groupe de travail pour l'espèce n'a pas été mis en place car l'espèce ne dispose pas encore de plan d'action national de conservation

Un Groupe de travail national en faveur des espèces a été créé

Non : veuillez expliquer pourquoi et indiquer si l'ISWG sera créé et quand

>>> En général, au niveau national, de tel groupe est créé lorsque l'espèce bénéficie d'un plan d'action national pour la conservation ou d'un statut particulière.

Un Plan d'action national en faveur des espèces (NSAP) a été élaboré

Non : veuillez expliquer pourquoi et indiquer si cela sera élaboré et quand

>>> L'élaboration des plans d'actions pour les espèces se fait selon les ressources financières disponibles et par ordre de priorité accordée pour chaque espèce selon le degré de menaces qui pèsent sur leur survie au niveau national. L'évaluation de l'état de conservation des espèces d'oiseaux présents au niveau national est en cours, dans le cadre de l'élaboration de la liste rouge nationale des oiseaux.

Toutefois, il est à signaler que des actions desquelles bénéficie l'espèce sont mises en œuvre dans d'autres cadres (surveillance, suivi, recensement, plan d'aménagement des zones humides...)

Depuis la MOP7, des ressources matérielles et/ou financières ont-elles été obtenues pour la mise en œuvre des SAP ?

Oui : veuillez indiquer le type de ressources obtenues et préciser les montants et sources (donateurs)

>>> le gouvernement a engagé des ressources financières et matérielles pour la mise en œuvre d'actions touchant indirectement à l'espèce, notamment par le renforcement de la surveillance, le suivi et la conservation des habitats

Les ISSAP/IMSAP ont été pris en compte dans les Stratégies et Plans d'action nationaux pour la biodiversité (SPANB)

Oui : expliquez brièvement de quelles manières et quand cela a été effectué

>>> la conservation des oiseaux et de leur habitats en général est prise en compte dans la stratégie et plan national pour la Biodiversité, dans la stratégie nationale pour la conservation des zones humides et dans la stratégie de conservation des aires protégées et dans la nouvelle stratégie forêt du Maroc 2020-2030

Des activités ont-elles été menées dans votre pays afin de contribuer à la mise en œuvre des SAP (y compris pour élever l'importance des espèces) ?

Non : veuillez expliquer pourquoi et indiquer s'il est prévu de mener de telles activités à l'avenir et quand

>>> il n'y a pas d'actions spécifiques pour l'espèce. Toutefois, l'espèce est concernée par des actions mises en œuvre dans d'autres cadres telles que le suivi, la surveillance, la conservation des habitats

Rôle des genêts / Crex crex

Un représentant gouvernemental pour l'ISWG a été désigné

Non : expliquez brièvement pourquoi et indiquez quand il/elle sera désigné(e)

>>> D'une part, l'AEWA n'a pas encore convoqué le groupe de travail et d'autre part, le groupe de travail pour l'espèce n'a pas été mis en place car l'espèce ne dispose pas encore de plan d'action national de conservation

Un expert national pour l'ISWG a été désigné

Non : expliquez brièvement pourquoi et indiquez quand ils seront désignés

>>> D'une part, l'AEWA n'a pas encore convoqué le groupe de travail et d'autre part, le groupe de travail pour l'espèce n'a pas été mis en place car l'espèce ne dispose pas encore de plan d'action national de conservation

Un Groupe de travail national en faveur des espèces a été créé

Non : veuillez expliquer pourquoi et indiquer si l'ISWG sera créé et quand

>>> En général, au niveau national, de tel groupe est créé lorsque l'espèce bénéficie d'un plan d'action national pour la conservation ou d'un statut particulière.

Un Plan d'action national en faveur des espèces (NSAP) a été élaboré

Non : veuillez expliquer pourquoi et indiquer si cela sera élaboré et quand

>>> L'élaboration des plans d'actions pour les espèces se fait selon les ressources financières disponibles et par ordre de priorité accordée pour chaque espèce selon le degrés de menaces qui pèsent sur leur survie au niveau national. L'évaluation de l'état de conservation des espèces d'oiseaux présents au niveau national est en cours, dans le cadre de l'élaboration de la liste rouge nationale des oiseaux.

Depuis la MOP7, des ressources matérielles et/ou financières ont-elles été obtenues pour la mise en œuvre des SAP ?

Non : veuillez expliquer pourquoi

>>> le gouvernement a engagé des ressources financières et matérielles pour la mise en œuvre d'actions touchant indirectement à l'espèce, notamment par le renforcement de la surveillance, le suivi et la conservation des habitats

Les ISSAP/IMSAP ont été pris en compte dans les Stratégies et Plans d'action nationaux pour la biodiversité (SPANB)

Oui : expliquez brièvement de quelles manières et quand cela a été effectué

>>> la conservation des oiseaux et de leur habitats en général est prise en compte dans la stratégie et le plan national pour la Biodiversité, la stratégie nationale pour la conservation des zones humides, dans la stratégie nationale pour les aires protégées et dans la nouvelle stratégie forêt du Maroc 2020-2030

Des activités ont-elles été menées dans votre pays afin de contribuer à la mise en œuvre des SAP (y compris pour élever l'importance des espèces) ?

Non : veuillez expliquer pourquoi et indiquer s'il est prévu de mener de telles activités à l'avenir et quand

>>> il n'y a pas d'actions spécifiques pour l'espèce. Toutefois, il est à signaler que des actions desquelles bénéficie l'espèce sont mises en œuvre dans d'autres cadres (surveillance, suivi, recensement, plan d'aménagement des zones humides...)

Bécassine double / Gallinago media

Un représentant gouvernemental pour l'ISWG a été désigné

Non : expliquez brièvement pourquoi et indiquez quand il/elle sera désigné(e)

>>> D'une part, l'AEWA n'a pas encore convoqué le groupe de travail et d'autre part, le groupe de travail pour l'espèce n'a pas été mis en place car l'espèce ne dispose pas encore de plan d'action national de conservation

Un expert national pour l'ISWG a été désigné

Non : expliquez brièvement pourquoi et indiquez quand ils seront désignés

>>> D'une part, l'AEWA n'a pas encore convoqué le groupe de travail et d'autre part, le groupe de travail pour l'espèce n'a pas été mis en place car l'espèce ne dispose pas encore de plan d'action national de conservation

Un Groupe de travail national en faveur des espèces a été créé

Non : veuillez expliquer pourquoi et indiquer si l'ISWG sera créé et quand

>>> En général, au niveau national, de tel groupe est créé lorsque l'espèce bénéficie d'un plan d'action national pour la conservation ou d'un statut particulière.

Un Plan d'action national en faveur des espèces (NSAP) a été élaboré

Non : veuillez expliquer pourquoi et indiquer si cela sera élaboré et quand

>>> L'élaboration des plans d'actions pour les espèces se fait selon les ressources financières disponibles et par ordre de priorité accordée pour chaque espèce selon le degré de menaces qui pèsent sur leur survie au niveau national. L'évaluation de l'état de conservation des espèces d'oiseaux présents au niveau national est en cours, dans le cadre de l'élaboration de la liste rouge nationale des oiseaux.

Depuis la MOP7, des ressources matérielles et/ou financières ont-elles été obtenues pour la mise en œuvre des SAP ?

Non : veuillez expliquer pourquoi

>>> le gouvernement a engagé des ressources financières et matérielles pour la mise en œuvre d'actions touchant indirectement à l'espèce, notamment par le renforcement de la surveillance, le suivi et la conservation des habitats

Les ISSAP/IMSAP ont été pris en compte dans les Stratégies et Plans d'action nationaux pour la biodiversité (SPANB)

Oui : expliquez brièvement de quelles manières et quand cela a été effectué

>>> la conservation des oiseaux et de leur habitats en général est prise en compte dans la stratégie et le plan national pour la Biodiversité, la stratégie nationale pour la conservation des zones humides, dans la stratégie nationale pour les aires protégées et dans la nouvelle stratégie forêt du Maroc 2020-2030

Des activités ont-elles été menées dans votre pays afin de contribuer à la mise en œuvre des SAP (y compris pour élever l'importance des espèces) ?

Non : veuillez expliquer pourquoi et indiquer s'il est prévu de mener de telles activités à l'avenir et quand

>>> il n'y a pas d'actions spécifiques pour l'espèce. Toutefois, il est à signaler que des actions desquelles bénéficie l'espèce sont mises en œuvre dans d'autres cadres (surveillance, suivi, recensement, plan d'aménagement des zones humides...)

Ibis chauve / Geronticus eremita

Un représentant gouvernemental pour l'ISWG a été désigné

Oui. Veuillez indiquer leur nom

>>> NOAMAN Mohamed

Un expert national pour l'ISWG a été désigné

Oui : veuillez indiquer leurs noms

>>> OUBROU Widade

Un Groupe de travail national en faveur des espèces a été créé

Oui : veuillez indiquer les membres de l'ISWG

>>> la liste n'est pas fixée. il s'agit de représentants des ONGs telles que le GREPOM, le SEO, des Universités telles que l'Université Mohamed V de Rabat, l'Université Ibn Zohr d'Agadir et des institutions Gouvernementales telles que l'Institut Scientifique de Rabat, l'Ecole Forestière des Ingénieurs de Salé, les Départements ministériels tels que le Département des Eaux et Forêts, le Département de l'Environnement

Un Plan d'action national en faveur des espèces (NSAP) a été élaboré

Oui : veuillez indiquer quand il a été élaboré et fournir une copie

>>> 2013

Vous avez joint les documents suivants à cette réponse.

[Plan_d'action_national_pour_la_conservation_de_l'ibis_chauve.pdf](#)

Depuis la MOP7, des ressources matérielles et/ou financières ont-elles été obtenues pour la mise en œuvre des SAP ?

Oui : veuillez indiquer le type de ressources obtenues et préciser les montants et sources (donateurs)

>>> le Gouvernement assure le financement de certaines actions et d'autres sont financées par des donateurs

Les ISSAP/IMSAP ont été pris en compte dans les Stratégies et Plans d'action nationaux pour la biodiversité (SPANB)

Oui : expliquez brièvement de quelles manières et quand cela a été effectué

>>> la conservation des oiseaux et de leur habitats en général est prise en compte dans la stratégie et le plan national pour la Biodiversité, la stratégie nationale pour la conservation des zones humides, dans la stratégie nationale pour les aires protégées et dans la nouvelle stratégie forêt du Maroc 2020-2030

Des activités ont-elles été menées dans votre pays afin de contribuer à la mise en œuvre des SAP (y compris pour élever l'importance des espèces) ?

Oui : veuillez indiquer le type d'activités, quand elles ont été menées et les éventuels efforts de collaboration engagés au niveau de la voie de migration (par exemple, relatifs aux espèces emblématiques ou le jumelage de sites)

>>> - Programme de gardiennage(en cours depuis plusieurs années) ;
- Programme de suivi et surveillance (en cours depuis plusieurs années);
- Actions d'écodéveloppement local (en cours depuis plusieurs années)

Barge à queue noire / Limosa limosa

Un représentant gouvernemental pour l'ISWG a été désigné

Oui. Veuillez indiquer leur nom

>>> NOAMAN Mohamed

Un expert national pour l'ISWG a été désigné

Oui : veuillez indiquer leurs noms

>>> Qninba Abdeljebbar

Un Groupe de travail national en faveur des espèces a été créé

Non : veuillez expliquer pourquoi et indiquer si l'ISWG sera créé et quand

>>> En général, au niveau national, de tel groupe est créé lorsque l'espèce bénéficiée d'un plan d'action national pour la conservation ou d'un statut particulière.

Un Plan d'action national en faveur des espèces (NSAP) a été élaboré

Non : veuillez expliquer pourquoi et indiquer si cela sera élaboré et quand

>>> L'élaboration des plans d'actions pour les espèces se fait selon les ressources financières disponibles et par ordre de priorité accordée pour chaque espèce selon le degrés de menaces qui pèsent sur leur survie au niveau national. L'évaluation de l'état de conservation des espèces d'oiseaux présents au niveau national est en cours , dans le cadre de l'élaboration de la liste rouge nationale des oiseaux .

Depuis la MOP7, des ressources matérielles et/ou financières ont-elles été obtenues pour la mise en œuvre des SAP ?

Oui : veuillez indiquer le type de ressources obtenues et préciser les montants et sources (donateurs)

>>> le gouvernement a engagé des ressources financières et matérielles pour la mise en œuvre d'actions touchant indirectement à l'espèce, notamment par le renforcement de la surveillance, le suivi et la conservation des habitats

Les ISSAP/IMSAP ont été pris en compte dans les Stratégies et Plans d'action nationaux pour la

biodiversité (SPANB)

Oui : expliquez brièvement de quelles manières et quand cela a été effectué

>>> la conservation des oiseaux et de leur habitats en général est prise en compte dans la stratégie et le plan national pour la Biodiversité, la stratégie nationale pour la conservation des zones humides, dans la stratégie nationale pour les aires protégées et dans la nouvelle stratégie forêt du Maroc 2020-2030

Des activités ont-elles été menées dans votre pays afin de contribuer à la mise en œuvre des SAP (y compris pour élever l'importance des espèces) ?

Oui : veuillez indiquer le type d'activités, quand elles ont été menées et les éventuels efforts de collaboration engagés au niveau de la voie de migration (par exemple, relatifs aux espèces emblématiques ou le jumelage de sites)

>>> - inscription de l'espèce sur la liste des espèces non autorisées à la chasse (saison 2020-2021);
- réalisation du recensement annuel de l'espèce au niveau des sites clés pour l'espèce (2018 et 2019);
- l'élaboration des plans de gestion des sites clés pour l'espèce notamment Merja Zerga (en cours de finalisation)

Erismature à tête blanche / Oxyura leucocephala

Un représentant gouvernemental pour l'ISWG a été désigné

Oui. Veuillez indiquer leur nom

>>> NOAMAN Mohamed

Un expert national pour l'ISWG a été désigné

Oui : veuillez indiquer leurs noms

>>> Dakki Mohamed

Un Groupe de travail national en faveur des espèces a été créé

Oui : veuillez indiquer les membres de l'ISWG

>>> la liste n'est pas fixée, mais comprend des représentants d'ONGs telles que le GREPOM, le GOMAC, la SPANA des Universitaires telles que l'Université Mohamed V de Rabat, Université Moulay Ismail de Meknes et des institutions gouvernementales telles que l'Institut Scientifique de Rabat, l'Ecole Forestière des Ingénieurs de Salé et les Départements Ministériels tels que le Département des Eaux et Forêts et le Département de l'Environnement

Un Plan d'action national en faveur des espèces (NSAP) a été élaboré

Oui : veuillez indiquer quand il a été élaboré et fournir une copie

>>> finalisé en 2019-2020

Vous avez joint les documents suivants à cette réponse.

[Plan d'Action National Erismature à tête blanche.pdf](#)

Depuis la MOP7, des ressources matérielles et/ou financières ont-elles été obtenues pour la mise en œuvre des SAP ?

Oui : veuillez indiquer le type de ressources obtenues et préciser les montants et sources (donateurs)

>>> le gouvernement a engagé des ressources financières et matérielles pour la mise en œuvre d'actions touchant indirectement à l'espèce, notamment par le renforcement de la surveillance, le suivi et la conservation des habitats .

a ce à s'ajoute les ressources engagées pour la finalisation du plan d'action national pour la conservation

Les ISSAP/IMSAP ont été pris en compte dans les Stratégies et Plans d'action nationaux pour la biodiversité (SPANB)

Oui : expliquez brièvement de quelles manières et quand cela a été effectué

>>> la conservation des oiseaux et de leurs habitats en général est prise en compte dans la stratégie et le plan national pour la Biodiversité, la stratégie nationale pour la conservation des zones humides, dans la stratégie nationale pour les aires protégées et dans la nouvelle stratégie forêt du Maroc 2020-2030

Des activités ont-elles été menées dans votre pays afin de contribuer à la mise en œuvre des SAP (y compris pour élever l'importance des espèces) ?

Oui : veuillez indiquer le type d'activités, quand elles ont été menées et les éventuels efforts de collaboration engagés au niveau de la voie de migration (par exemple, relatifs aux espèces emblématiques ou le jumelage de sites)

>>> quelques actions sont en cours , notamment celles relatives au suivi de la populations de l'ETB et ses habitats, à la collecte des données, à la surveillance de l'E.rousse, à la régulation des chiens errants et sangliers (notamment à Sidi Boughaba)

Spatule blanche / Platalea leucorodia

Un représentant gouvernemental pour l'ISWG a été désigné

Non : expliquez brièvement pourquoi et indiquez quand il/elle sera désigné(e)

>>> D'une part, l'AEWA n'a pas encore convoqué le groupe de travail et d'autre part, le groupe de travail pour l'espèce n'a pas été mis en place car l'espèce ne dispose pas encore de plan d'action national de conservation

Un expert national pour l'ISWG a été désigné

Non : expliquez brièvement pourquoi et indiquez quand ils seront désignés

>>> D'une part, l'AEWA n'a pas encore convoqué le groupe de travail et d'autre part, le groupe de travail pour l'espèce n'a pas été mis en place car l'espèce ne dispose pas encore de plan d'action national de conservation

Un Groupe de travail national en faveur des espèces a été créé

Non : veuillez expliquer pourquoi et indiquer si l'ISWG sera créé et quand

>>> En général, au niveau national, de tel groupe est créé lorsque l'espèce bénéficie d'un plan d'action national pour la conservation ou d'un statut particulière.

Un Plan d'action national en faveur des espèces (NSAP) a été élaboré

Non : veuillez expliquer pourquoi et indiquer si cela sera élaboré et quand

>>> L'élaboration des plans d'actions pour les espèces se fait selon les ressources financières disponibles et par ordre de priorité accordée pour chaque espèce selon le degrés de menaces qui pèsent sur leur survie au niveau national. L'évaluation de l'état de conservation des espèces d'oiseaux présents au niveau national est en cours , dans le cadre de l'élaboration de la liste rouge nationale des oiseaux .

Depuis la MOP7, des ressources matérielles et/ou financières ont-elles été obtenues pour la mise en œuvre des SAP ?

Non : veuillez expliquer pourquoi

>>> le gouvernement a engagé des ressources financières et matérielles pour la mise en œuvre d'actions touchant indirectement à l'espèce, notamment par le renforcement de la surveillance, le suivi et la conservation des habitats

Les ISSAP/IMSAP ont été pris en compte dans les Stratégies et Plans d'action nationaux pour la biodiversité (SPANB)

Oui : expliquez brièvement de quelles manières et quand cela a été effectué

>>> la conservation des oiseaux et de leurs habitats en général est prise en compte dans la stratégie et le plan national pour la Biodiversité, la stratégie nationale pour la conservation des zones humides, dans la stratégie nationale pour les aires protégées et dans la nouvelle stratégie forêt du Maroc 2020-2030

Des activités ont-elles été menées dans votre pays afin de contribuer à la mise en œuvre des SAP (y compris pour élever l'importance des espèces) ?

Non : veuillez expliquer pourquoi et indiquer s'il est prévu de mener de telles activités à l'avenir et quand

>>> Il est à signaler que des actions desquelles bénéficie l'espèce sont mises en œuvre dans d'autres cadres (surveillance , suivi, recensement, plan d'aménagement des zones humides...)

1.9) Votre pays a-t-il produit la liste nationale des populations d'oiseaux d'eau pour lesquelles le pays abrite plus de 1% de la population et qui ont été identifiées comme ayant un état de conservation défavorable et comme nécessitant des orientations quant à la conservation et à la gestion (Cible 1.3.c du PoAA) ?

Non, mais le processus est en cours afin d'élaborer une telle liste nationale des populations de l'AEWA : veuillez indiquer quand l'achèvement de la liste est prévu :

>>> L'évaluation de l'état de conservation des espèces d'oiseaux présents au niveau national est en cours , dans le cadre de l'élaboration de la liste rouge nationale des oiseaux .

1.10) Un programme national de suivi des oiseaux d'eau a-t-il été élaboré/mis à jour pour votre pays (Cible 1.4.a du PoAA) ?

Non, le pays n'a pas encore élaboré/mis à jour son programme national de suivi des oiseaux d'eau : veuillez expliquer pourquoi et indiquer si le programme national de suivi des oiseaux d'eau sera élaboré/mis à jour à l'avenir et quand

>>> le seul programme de suivi régulier des oiseaux d'eau est le dénombrement hivernal ; il concerne la majorité des zones humides importantes pour les oiseaux d'eau. Les suivis relatifs aux autres saisons ou annuels se font dans le cadre d'études académiques ou d'expertises ; ils ne s'agit donc pas de suivis réguliers

et concernent un nombre relativement faible de zones humides.

Toutefois, le GREPOM encourageant ses membres à visiter les zones humides proches de leur lieu d'habitation même en dehors de la saison hivernale.

1.11) Au moment de ce rapport, un comité national a-t-il été créé/réactivé afin de coordonner les activités de surveillance des oiseaux d'eau effectuées par différentes parties prenantes dans votre pays (Cible 1.4.a du PoAA) ?

Non, un comité national de surveillance des oiseaux d'eau n'a pas encore été créé : veuillez expliquer pourquoi un tel comité n'a pas encore été créé et indiquer si des mesures seront prises à l'avenir pour le créer et quand :

>>> il n'y a pas de comité qui regroupe tous les partenaires. Toutefois, un comité est mis en place au niveau du GREPOM et institut scientifique qui coordonne et planifie les campagnes de recensement et valide également les résultats des recensements

1.12) Suite à la MOP7, votre pays a-t-il mené des activités conjointes de suivi des oiseaux d'eau avec des pays voisins (transfrontaliers) ou d'autres pays à l'échelle des voies de migration (Cible 1.4.a du PoAA) ?

Oui : pour chaque activité conjointe de suivi des oiseaux d'eau, décrivez brièvement le calendrier, les principaux éléments, les pays et partenaires impliqués, et les projets/initiatives dans le cadre desquels ils sont menés

>>> - Suivi par satellite de l'Ibis chauve en collaboration avec SEO (Espagne) qui est une activité en cours depuis quelques années;
réalisation d'opérations de baguage d'oiseaux d'eau dans le cadre de projets de recherche et de suivi des oiseaux avec des partenaires européens notamment de l'Espagne

1.13) Votre pays a-t-il établi des mécanismes visant à collecter les informations/données pertinentes relatives aux déterminismes des tendances des populations des oiseaux d'eau, en collaboration avec des programmes existants, tels que le Dénombrement international des oiseaux d'eau (DIOE) ou les Zones importantes pour la conservation des oiseaux et pour la biodiversité (ZICO) (Cible 1.4.b du PoAA) ?

Non, jusqu'à présent, aucun mécanisme de ce type n'a été établi : veuillez expliquer pourquoi et indiquer si cela sera abordé à l'avenir et quand :

>>> le recensement hivernal est le seul mécanisme de collecte d'informations et de données sur les oiseaux d'eau

1.14) Le suivi des déterminismes des tendances des populations des oiseaux d'eau a-t-il été incorporée dans le programme national de surveillance de la biodiversité pour votre pays (Cible 1.4.b du PoAA) ?

Non applicable, étant donné qu'il n'existe pas de programme national de surveillance de la biodiversité : veuillez fournir toute explication/information/justification supplémentaire

>>> la stratégie et le plan national pour la biodiversité ne prévoit pas de tel programme de surveillance de la biodiversité. le suivi se fait de manière ciblée d'une espèce donnée ou par dans le cadre des programmes élaborés par secteur d'activités

1.15) Suite à la MOP7, le PFN/Point focal technique (PFT) de l'AEWA a-t-il recueilli auprès des coordinateurs nationaux du DIOE les analyses de données de surveillance des oiseaux d'eau, sur la base de la 7ème édition du Rapport sur l'état de conservation (CSR7), du DIOE et d'autres données/programmes de surveillance nationaux (PoAA, Objectif 1.5 (b)) ?

Non, les analyses de données nationales de surveillance des oiseaux d'eau, sur la base du CSR7, du DIOE et d'autres données/programmes de surveillance n'ont pas encore été récupérées auprès du Coordinateur national du DIOE : veuillez expliquer pourquoi et indiquer si cela sera effectué à l'avenir et quand

>>> aucun délai pour leur récupération

1.16) En 2019 et 2020, le PFT de l'AEWA a-t-il coordonné l'analyse des données nationales de suivi des oiseaux d'eau (Cible 1.5.b du PoAA) ?

Non, le PFT de l'AEWA n'a pas coordonné l'analyse des données nationales de suivi des oiseaux d'eau en 2019 et en 2020 : expliquez brièvement pourquoi et indiquez s'il est prévu de coordonner l'analyse des données nationales de suivi des oiseaux d'eau à l'avenir

>>> l'analyse a été effectuée par Birdlife international en se basant sur les résultats des dénombrements effectués par le GREPOM BirdLife et l'institut Scientifique avec l'appui du Département des Eaux et Forêts (point focal de l'AEWA). le point focal n'a pas coordonné l'analyse, mais les résultats ont été communiqués officieusement aux cadres du Département des Eaux et Forêts

1.17) Suite à la MOP7, votre pays a-t-il influencé les processus multilatéraux afin de faire

avancer les priorités de l'AEWA relatives à la prévention de quatre causes de mortalité supplémentaire inutile et d'autres principales menaces pesant sur les oiseaux d'eau et leurs habitats (c.-à-d., les infrastructures relatives à l'énergie, (en particulier les lignes électriques et les éoliennes), le prélèvement et l'abattage illégaux, les prises accessoires par les activités de pêche, et les espèces exotiques envahissantes), aux niveaux national, international ou régional? (Cibles 1.6.b, 1.6.c et 1.6.d du PoAA)

Oui

Dans l'affirmative, de quelle(s) manière(s) parmi les suivantes votre pays a-t-il influencé les processus multilatéraux? Veuillez sélectionner toutes les options applicables.

En collaborant avec les PFN/les agences responsables de la mise en œuvre d'autres AME, afin de mettre en œuvre des activités nationales en cours ou nouvelles contribuant à prévenir/minimiser ces menaces : veuillez préciser les AME, les activités nationales concernées et les priorités clés de l'AEWA prises en considération

>>> le PFN de l'AEWA est le PFN de plusieurs accords internationaux ayant pour objectifs la conservation de l'avifaune en particulier et ses habitats . il est également membre du comité national de la biodiversité et gestionnaire des aires protégées et siège au niveau du comité national pour les EIE et participe également conseil supérieure de la chasse. De ce fait, il ne manque pas d'occasion pour évoquer les questions liées à la conservation et à la protection de l'avifaune et de les prendre en considération lors des différentes réunions, discussions et décisions.

pour les infrastructures électriques c'est d'éviter l'installation des infrastructures dans les couloires de migration des oiseaux;

pour le prélèvement c'est de prendre en compte la biologie de chaque espèce notamment la période de sa reproduction

Chapitre 2. Utilisation durable :

Mise en œuvre de l'Objectif 2 « Veiller à ce que toute utilisation et toute gestion des populations d'oiseaux d'eau migrateurs soient durables sur l'ensemble des voies de migration »

2.1) Suite à la MOP7, votre pays a-t-il établi des mécanismes nationaux pour évaluer le prélèvement d'oiseaux d'eau (Cible 2.1.b du PoAA) ?

Oui

Veillez indiquer dans quelle période

Avant 2020, comme indiqué dans le PoAA : veuillez décrire en détail le type et la nature des mécanismes mis en place

>>> l'évaluation des prélèvements du gibier en général, se fait sur la base de la synthèse des rapports des opérations de contrôle des prélèvements des chasseurs au niveau de toutes les régions du Royaume, lors de chaque saison de chasse. A l'issue de cette évaluation, un quotas de prélèvement de chaque espèce est fixé pour la saison de chasse de l'année qui suit

Les mécanismes nationaux établis prennent-ils en compte les différents modes et motivations de prélèvement des oiseaux d'eau (par ex. à des fins de subsistance, de moyen d'existence, commerciaux, culturel, récréatif ou de gestion) ?

Non : veuillez expliquer pourquoi et indiquer si cela sera intégré ultérieurement, et quand :

>>> le mode et la motivation de prélèvement n'est pas mentionné lors de la collecte des données.

Sur la base des mécanismes nationaux établis pour évaluer les prélèvements d'oiseaux d'eau, des procédures pratiques ont-elles été élaborées afin d'effectuer l'estimation proprement dite des prélèvements d'oiseaux d'eau dans le pays ?

Non, l'élaboration de telles procédures pratiques n'a pas encore débuté : veuillez expliquer brièvement pourquoi et indiquer s'il est prévu d'en développer à l'avenir, et quand

>>> les estimations qui se font sur la base des données collectées lors des opérations de contrôle des prélèvements des chasseurs sont relativement assez fiables. L'élaboration de telles procédures jusqu'à présent ne fait pas l'objet de discussions

2.2) Suite à la MOP7, votre pays a-t-il réalisé des inventaires des prélèvements d'oiseaux d'eau au niveau des marchés, des chaînes de transformation et de commercialisation, des agences de chasse sportive, etc. (Cible 2.1.b du PoAA) ?

Non, jusqu'à présent, aucun inventaire des prélèvements d'oiseaux d'eau n'a été initié dans le pays : expliquez brièvement pourquoi et indiquez s'il est prévu de réaliser un tel inventaire à l'avenir et quand

>>> aucun inventaire des prélèvements des oiseaux d'eau n'a été initié dans le pays. les seules estimations concernent les prélèvement par la chasse légale en se basent sur les données des contrôles effectués lors des journées de chasse au niveau des différentes régions du Royaume.

2.3) Suite à la MOP7, le PFN de l'AEWA a-t-il coordonné l'examen de la législation nationale pertinente relative à l'utilisation et à la gestion des oiseaux d'eau, en fonction des amendements de l'Annexe 3 de l'AEWA (Plan d'action de l'AEWA), tel qu'adoptés lors de la MOP7 (Cible 2.2.a du PoAA) ?

Non, un tel examen de la législation nationale n'a pas encore été initié : veuillez expliquer pourquoi et indiquer s'il est prévu de coordonner cet examen à l'avenir et quand

>>> La nouvelle loi 29.05 un tel examen de la législation n'est pas nécessaire puisque elle couvre un large champ d'application que ce soit les activités (commerce, détention....) et concerne également un grand nombre d'espèces d'oiseaux d'eau

2.4) Concernant les résultats de l'examen de la législation nationale relative à l'utilisation et à la gestion des oiseaux d'eau, sur la base des amendements au Plan d'action de l'AEWA (Annexe 3), adoptés lors de la MOP7, une demande officielle a-t-elle été soumise aux institutions nationales pertinentes pour amender les mesures législatives existantes ou en adopter de nouvelles (Cible 2.2.b du PoAA) ?

Non pertinent, étant donné que sur la base des résultats de l'examen national, il a été jugé qu'il n'était pas nécessaire d'amender les mesures législatives existantes ou d'en adopter de nouvelles relatives à l'utilisation et à la gestion des oiseaux d'eau : veuillez fournir toute explication/justification supplémentaire

>>> la loi 29.05 couvre un large champ d'application (activités et espèces)

2.5) Suite à la MOP7, votre pays a-t-il examiné l'application de la législation nationale pertinente relative à l'utilisation, le prélèvement et la gestion des oiseaux d'eau (Cible 2.2.c du PoAA) ?

Non, l'examen de l'application de la législation nationale relative à l'utilisation, le prélèvement et la gestion des oiseaux n'a pas encore été initiée : veuillez expliquer pourquoi et indiquer s'il sera effectué à l'avenir et quand

>>> aucun examen n'a été effectué. Toutefois, le nombre de procès verbaux enregistré pourrait donner une idée sur la tendance vers une meilleure application de la législation nationale

2.6) Suite à la MOP7, votre pays a-t-il examiné la conformité de la législation nationale pertinente avec les obligations de l'AEWA relatives à l'utilisation, le prélèvement et la gestion des oiseaux (Cible 2.2.c du PoAA) ?

Non, l'élaboration de tels mesures n'a pas encore été initiée : veuillez expliquer pourquoi et indiquer si elles seront élaborées à l'avenir et quand

>>> il est estimé que la loi 29.05, qui couvre un large champ d'application (espèce et activités), permet une conformité de la législation nationale avec les obligations de l'AEWA

2.7) Votre pays coordonne-t-il entre les institutions/parties prenantes pertinentes l'application des mécanismes de conformité aux dispositions concernant l'utilisation, le prélèvement et la gestion des oiseaux d'eau (Cible 2.2.c du PoAA) ?

Oui : veuillez indiquer la principale institution/organisation coordinatrice et les principales parties prenantes impliquées dans l'application de ces mécanismes de conformité

>>> la principale partie prenante concernée par les prélèvements et la gestion durable des oiseaux est la Fédération Royale Marocaine de chasse avec laquelle le Département des Eaux et Forêts point focal de l'AEWA coordonne sur les questions de la chasse

2.8) Votre pays a-t-il élaboré un plan de travail et des calendriers pour supprimer progressivement l'utilisation de la grenaille de plomb dans les zones humides (Cible 2.2.d du PoAA) ?

Non pertinent : veuillez expliquer pourquoi

>>> la chasse dans les zones humides n'est pas pratiquée à grande échelle. il est pratiquement interdite dans les zones humides notamment au niveau des sites Ramsar

2.9) Suite à la MOP7, votre pays a-t-il organisé des événements ou diffusé des informations, des nouvelles ou d'autres communications lors de réunions nationales/régionales/internationales pour partager les bonnes pratiques relatives à l'utilisation des oiseaux d'eau et leur gestion (Cible 2.2.f du PoAA) ?

Non : veuillez expliquer pourquoi et indiquer s'il est prévu de partager ces bonnes pratiques relatives à l'utilisation des oiseaux d'eau et leur gestion dans votre pays, et quand

>>> de tels événements étaient très rares notamment en raison de la situation de l'année 2020. Toutefois, la célébration de la journée des oiseaux migrateurs, les campagnes de recensement ont constitué des occasions pour la sensibilisation à la conservation des oiseaux d'eau

2.10) Votre pays a-t-il élaboré/mis à jour des codes de bonnes pratiques de chasse (Cible 2.3.a du PoAA) ?

Oui

>>> l'affiliation à un club de chasse est une condition exigée par la loi pour l'exercice de la chasse au Maroc. les associations de chasse veillent à l'application de cette disposition

Veuillez indiquer quand et si cela a été effectué conformément aux Lignes directrices de conservation de l'AEWA n° 5, particulièrement celle relative au Code de conduite sur les prélèvements et les quotas, et tenant compte des éventuelles situations d'urgence, telles qu'énumérées dans les Lignes directrices de conservation de l'AEWA n° 2. Veuillez également indiquer s'ils se basent sur les bonnes pratiques en matière des codes de chasse traditionnels et sur des mécanismes d'autorégulation

>>> L'obligation de l'affiliation à un club de chasse (association) de la fédération royale marocaine de chasse est une exigence édictée par la loi de la chasse

Dans l'affirmative, votre pays a-t-il établi des mécanismes visant à promouvoir l'application des codes de bonnes pratiques de chasse ?

Non : expliquez pourquoi et indiquez si l'établissement de tels mécanismes est prévu à l'avenir et quand

>>> Ce n'est pas nécessaire car l'affiliation à une association de chasse est exigée par la loi

Également dans l’affirmative, les codes de bonnes pratiques de chasse ont-elles été intégrés dans les réglementations nationales ?

Oui, partiellement : veuillez décrire quelles réglementations nationales sont concernées et indiquez lesquels des codes de bonnes pratiques de chasse doivent encore être intégrés dans les réglementations nationales pertinentes.

>>> l'affiliation à un club de chasse (association) est exigé par la loi de la chasse

Également dans l’affirmative, suivant la MOP7, votre pays a-t-il partagé des études de cas relatives à l’application des codes de bonnes pratiques de chasse (Cible 2.3.b du PoAA) ?

Oui, veuillez indiquer quand et décrire les études de cas partagées et les moyens par lesquels les informations ont été de diffusées

>>> Les conclusions tirées des bonnes pratiques font toujours l'objet de partage, de discussions et d'évaluation. De ce fait, de telles études n'ont pas été engagées

2.11) Suite à la MOP7, votre pays a-t-il identifié les besoins de formation visant à créer des compétences et des responsabilités au sein des communautés de chasseurs (Cible 2.3.a du PoAA) ?

Oui : veuillez indiquer quand et décrire quels besoins prioritaires ont été identifiés

>>> L'identification des espèces est l'un des besoins prioritaires pour les chasseurs.

Dans l’affirmative, sur la base des besoins de formation identifiés, votre pays a-t-il dispensé des cours de formation visant à créer des compétences et des responsabilités au sein des communautés de chasseurs ?

Non : veuillez expliquer pourquoi et indiquer si de telles formations sont prévues à l’avenir et quand

>>> il n'y avait pas eu de session de formation lors de la période que couvre le rapport, en raison notamment de la situation épidémiologique. Toutefois, la FRMC et les associations assurent un encadrement des chasseurs pour la pratique d'une chasse durable

Chapitre 3. Réseau de sites à l'échelle des voies de migration Mise en œuvre de l'Objectif 3 « Établir et maintenir, au niveau des voies de migration, un réseau cohérent et complet d'aires protégées et d'autres sites, gérés afin de maintenir - et si nécessaire de restaurer - leur importance nationale et internationale pour les populations d'oiseaux d'eau migrateurs »

3.1) Suite à la MOP7, un examen des sites connus d'importance nationale et internationale pour les populations de l'AEWA a-t-il été mené dans votre pays sur la base du processus développé par le Comité technique de l'AEWA et lancé par le Secrétariat PNUE/AEWA en août 2020 (Cible 3.1.a du PoAA) ?

Non, un tel processus d'examen des sites n'a pas encore été lancé : expliquer brièvement pourquoi et indiquer si un processus examen est prévu à l'avenir, et quand

>>> un tel processus n'a pas encore été lancé, pendant les années que couvre le rapport. ce processus pourrait avoir lieu lors d'une prochaine proposition d'inscription de nouveaux sites sur la liste Ramsar

3.2) La liste des sites confirmés d'importance internationale pour les populations de l'AEWA a-t-elle été évaluée (en collaboration avec l'Autorité administrative nationale/le Point focal national (PFN) Ramsar) afin d'identifier les sites qui se qualifient comme zones humides d'importance internationale (c'est-à-dire les Sites Ramsar) (Cible 3.3.b du PoAA) ?

Non, l'évaluation des sites d'importance internationale pour les populations de l'AEWA qui pourraient être admissibles comme Sites Ramsar n'a pas encore été entamée : veuillez expliquer pourquoi et indiquer si cette évaluation sera effectuée à l'avenir et quand

>>> le Maroc vient d'inscrire 24 nouveaux sites en 2018 sur la base des sites identifiés dans l'inventaire national des zones humides.

l'objectif projeté pour les prochaines années à venir est d'inscrire de nouveaux sites qui seront choisis sur la base d'une nouvelle évaluation des sites identifiés dans l'inventaire national et également la liste des sites d'importance internationale pour les oiseaux.

3.3) L'inventaire national des zones humides de votre pays a-t-il été dressé/mis à jour en collaboration avec le PFN de Ramsar, en tenant compte des sites confirmés d'importance nationale et internationale pour les populations de l'AEWA (Cible 3.3.b du PoAA) ?

Oui : veuillez indiquer les parties prenantes impliquées dans le processus d'élaboration/de mise à jour de l'inventaire national des zones humides (par exemple, l'Autorité administrative Ramsar) et fournir de brèves informations ou des pièces justificatives sur les informations incorporées concernant les sites confirmés d'importance nationale et internationale pour les espèces de l'AEWA

>>> L'inventaire national des zones humides a été effectué en tenant compte des sites importants pour les oiseaux connus et existants et la majorité des sites font partie des sites identifiés dans cet inventaire. ce travail a été réalisé par le Département des Eaux et Forêts (point focal Ramsar et de l'AEWA) en collaboration avec le GREPOM BirdLife/Maroc et l'Institut Scientifique de Rabat

3.4) Existe-t-il des sites du patrimoine mondial (SPM) ou des réserves du Programme sur l'Homme et la Biosphère (MAB) actuels, parmi la liste des sites confirmés d'importance nationale/internationale pour les populations de l'AEWA (Cible 3.3.c du PoAA) ?

Oui : veuillez indiquer quels SPM/réserves MAB ont été confirmés comme étant d'importance nationale ou internationale pour les populations de l'AEWA

>>> Plusieurs sites importants pour les oiseaux se trouvent au sein des quatre réserves de Biosphères créées au niveau national à savoir: la Réserve de biosphère de l'arganeraie, la réserve de biosphère de l'Oasis du Sud Marocain, la réserve de biosphère intercontinentale de la Méditerranée et la réserve de biosphère du cèdre de l'Atlas.

Dans l'affirmative, des activités ont-elles été menées au niveau national en collaboration avec les autorités nationales responsables des SPM/réserves MAB pour la gestion de ces sites (c'est-à-dire les sites qui sont à la fois des SPM/ réserves MAB et d'importance nationale/internationale pour les populations de l'AEWA) ?

Oui : veuillez indiquer brièvement les types d'activités de gestion de sites menées en synergie, quand elles ont été effectuées, les autorités nationales compétentes concernées et les sites concernés

>>> Le point focal Ramsar et AEWA est l'entité administrative qui gèrent les réserves de biosphère. De ce fait, les activités menées au niveau des réserves de biosphère prennent en considération la conservation des sites

d'importance pour les oiseaux. ces activités portent sur le développement local, la conservation des habitats naturels, la protection des espaces naturels, la réhabilitation à travers des actions de reboisement... il s'agit notamment des actions suivantes et qui sont en cours: valorisation des ressources forestières, développement d'alternatives au ramassage du bois, amélioration de la gestion des ressources hydriques, promotion de plante aromatiques et médicinales...

Également dans l'affirmative, votre gouvernement a-t-il été en liaison avec des États de l'aire de répartition ou des partenaires au niveau des voies de migration afin de promouvoir des synergies pour la gestion des SPM/ réserves MAB existantes d'importance nationale ou internationale pour les populations de l'AEWA (Cible 3.3.c du PoAA) ?

Oui : veuillez indiquer les principales actions entreprises, quand elles ont été entreprises et la voie de migration concernée, le(s) site(s) concernés et les États de l'aire de répartition/partenaires impliqués dans les actions

>>> Le cas de la réserve de biosphère transfrontalière de la Méditerranée avec l'Espagne

3.5) La liste des sites confirmés d'importance nationale et internationale pour les populations de l'AEWA a-t-elle été évaluée (en collaboration avec les autorités nationales compétentes) afin d'identifier les sites susceptibles d'être désignés à l'avenir comme SPM/réserves MAB ? (Cible 3.3.c du PoAA) ?

Non, une telle évaluation n'a pas encore été entamée : veuillez expliquer pourquoi et indiquer si l'évaluation sera effectuée à l'avenir et quand

>>> plusieurs sites font partie des quatre réserves de biosphère créées au niveau du Royaume.

Champ de texte pour informations supplémentaires (optionnel)

>>> les réserves de biosphères renferment plusieurs sites importants pour les oiseaux.

3.6) Votre pays a-t-il élaboré/mis à jour une stratégie/un plan national(e) pour la protection et la gestion des sites confirmés d'importance nationale et internationale pour les populations de l'AEWA qu'il accueille (Cible 3.3.a du PoAA) ?

Oui : veuillez indiquer quand et fournir un bref aperçu et/ou des pièces justificatives/ des liens Web sur la stratégie/le plan national(e) qui a été élaboré/mis à jour

>>> la conservation des aires protégées et des zones importantes pour les oiseaux de manière générale est prise en compte dans:

- La stratégie nationale pour la conservation des zones humides;
- La stratégie nationale pour les aires protégées;
- la stratégie et plan national pour la biodiversité.
- la nouvelle stratégie forêt du Maroc 2020-2030

Dans l'affirmative, des activités ou actions ont-elles été menées pour mettre en œuvre la stratégie/ le plan national(e) pour la protection et la gestion des sites d'importance nationale et internationale pour les populations de l'AEWA ?

Oui : décrivez brièvement les types d'activités menées/en cours, les sites concernés et les partenaires impliqués :

>>> Plusieurs activités visant la conservation des sites importants pour les oiseaux ont été entreprises soit dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie nationale des aires protégées ou dans le cadre de la stratégie nationale pour la conservation des zones humides ou même dans le cadre du Plan national pour la biodiversité, parmi ses actions:

- L'élaboration des plans d'aménagement et de gestion des sites importants pour les oiseaux ;
- La mise en œuvre d'activités d'éco développement locale et des activités de sensibilisation pour la conservation des oiseaux et de leurs habitats

3.7) Des plans de gestion ont-ils été élaborés/mis à jour pour les sites clés confirmés d'importance nationale/internationale pour les populations de l'AEWA (Cible 3.3.a du PoAA) ?

Oui

Veuillez indiquer dans quelle mesure des plans de gestion ont été élaborés pour ces sites :

Seulement pour certains de ces sites : veuillez indiquer lesquels des sites ont des plans de gestion, quand ils ont été élaborés/mis à jour, les principales parties prenantes impliquées dans leur élaboration et fournir des pièces justificatives/ des liens Web sur les plans de gestion

Vous avez joint les documents suivants à cette réponse.

[Situation PAG sites ZICO 2.docx](#)

[Situation PAG sites Ramsar 2.doc](#)

Les plans de gestion existants pour les sites confirmés d'importance nationale/internationale

pour les populations de l'AEWA dans votre pays sont-ils actuellement mis en œuvre ?

Oui, mais seuls certains de ces plans de gestion existants sont actuellement mis en œuvre : veuillez indiquer quels plans de gestion sont actuellement mis en œuvre, le degré de mise en œuvre et la/les autorité(s) principal(es) responsable(s) de leur mise en œuvre

3.8) Votre pays a-t-il mis en place un cadre ou un mécanisme pour surveiller et enregistrer les impacts négatifs sur les sites confirmés d'importance nationale/internationale pour les populations de l'AEWA (Cibles 3.5.a et 3.5.b du PoAA) ?

Non, jusqu'à présent, aucun cadre/mécanisme de ce type n'a été mis en place : veuillez expliquer pourquoi et indiquer quand un tel cadre/mécanisme devrait être mis en place

>>> il n'y a pas de mécanisme mis en place. Toutefois, les équipes de terrain surveillent de près les sites et signalent au niveau central tous les changements affectant les sites naturelles de manière générale et des aires protégées en particulier.

aussi, les ONGs sont très actives et signalent tout impact négatif sur les sites

3.9) Suite à la MOP7, y a-t-il eu des cas d'activités d'aménagement ayant des impacts négatifs actuels ou potentiels sur des sites d'importance nationale/internationale pour les populations de l'AEWA, mais qui n'ont pas été communiqués au Secrétariat PNUE/AEWA (Cible 3.5.a du PoAA) ?

Non applicable car il n'y avait aucun cas connu d'activités d'aménagement de ce type dans le pays : veuillez fournir toute information supplémentaire le cas échéant

>>> aucun cas n'a été signalé

3.10) Un plan d'action national (CESP) a-t-il été élaboré pour votre pays (Cible 3.4.c du PoAA) ?

Non, jusqu'à présent, aucun Plan d'action national en matière de CESP n'a été élaboré : expliquer brièvement pourquoi et indiquer s'il sera élaboré à l'avenir et quand

>>> il n'y a pas de plan CESP spécifique pour l'AEWA. Toutefois, des actions de communication, de sensibilisation du public visant la conservation des ressources naturels en général ont été mises en œuvre. De ce fait, il a été jugé que ces actions concernent également les oiseaux et leurs habitats

Chapitre 4. Les habitats dans l'environnement au sens large

Mise en œuvre de l'objectif 4 « Veiller à ce que l'étendue et la qualité des habitats dans l'environnement au sens large soient satisfaisantes afin d'atteindre et de maintenir un état de conservation favorable des populations d'oiseaux d'eau migrateurs »

4.1) Votre pays a-t-il entrepris des efforts de collaboration avec d'autres pays au niveau des bassins lacustres/fluviaux communs pour promouvoir et coordonner les efforts de conservation, de gestion et de surveillance des habitats importants pour les populations de l'AEWA (Cible 4.4.a du PoAA) ?

Non, jusqu'à présent, aucun effort de collaboration de ce type n'a été entrepris : expliquer brièvement pourquoi et indiquer si de tels efforts seront déployés à l'avenir et quand

>>> aucune initiative de collaboration de ce type n'a été entreprise. de telle action pourrait avoir lieu dans les années à venir

4.2) Suite à la MOP7, votre pays a-t-il constitué un portfolio de projets afin d'obtenir des ressources pour des activités visant à soutenir la conservation des habitats clés pour les espèces/populations de l'AEWA de votre pays (Cible 4.4.b du PoAA) ?

Non, le développement d'un portfolio de projets pour les activités de gestion des habitats n'a pas encore été entamé : veuillez indiquer si cela sera fait à l'avenir et quand

>>> il n'y avait pas de développement de portfolio. Toutefois, quelques projets ayant pour objectifs la conservation des oiseaux et de leurs habitats sont soumis par les partenaires notamment GREPOM Birdlife Maroc

4.3) Suite à la MOP7, votre pays a-t-il compilé/mis en évidence des exemples de bonnes pratiques pour les projets/activités/actions de conservation des habitats (Cible 4.4.d du PoAA)

Oui : veuillez décrire brièvement/fournir des pièces justificatives sur des exemples des bonnes pratiques en matière des actions de conservation des habitats compilés/mis en évidence

>>> Chaque année, à l'occasion de la célébration de la journée mondiale des zones humides et de la journée mondiale des oiseaux migrateurs, les bonnes pratiques font l'objet de présentations et de discussions de l'assistance.

aussi, le site du Département des Eaux et Forêts, le CHEM et le site du GREPOM referment toujours des renseignements sur les bonnes pratiques et projets de conservation des habitats initiés par différents partenaires

Dans l'affirmative, votre pays a-t-il mené des activités CESP pour mettre en évidence/promouvoir les bonnes pratiques compilées en matière de projets/activités/actions de conservation des habitats ?

Oui : veuillez indiquer la nature ou le type d'activité CESP, le public visé, la période de prestation et décrire brièvement le type de pratique de conservation des habitats concernés

>>> Pour le projet de réhabilitation des salines de Lixus au niveau de Larache, des affiches et des publications ont été produites par le GREPOM visant la sensibilisation et la communication autour de ce projet. les mêmes initiatives ont été également entreprises pour le projet de réhabilitation de la lagune de Martchika (Nador).

ces actions sont toujours en cours et les réalisations sur terrain témoignent les résultats de ces projets

4.4) Votre pays a-t-il partagé des expériences acquises lors de la mise en œuvre de projets de conservation des habitats ?

Oui : décrivez brièvement le type d'expérience partagée en matière de conservation des habitats et indiquer les plateformes/forums utilisés pour la diffusion de ces informations

>>> le cas de réhabilitation des salines de Lixus à Larache

Chapitre 5. Obtenir les ressources nécessaires

Mise en œuvre de l'Objectif 5 « Garantir et renforcer les connaissances, les capacités, la reconnaissance, la sensibilisation et les ressources nécessaires pour que l'Accord atteigne ses objectifs de conservation »

5.1) Sur la base des lacunes identifiées en matière d'informations scientifiques et techniques requises pour la mise en œuvre de l'AEWA au niveau de l'Accord, votre pays a-t-il identifié les questions prioritaires à traiter au niveau national (Cible 5.1.a du PoAA) ?

Oui : veuillez indiquer ou fournir des pièces justificatives sur les questions prioritaires identifiées

>>> les besoins en matière d'informations scientifiques et techniques pour la conservation des oiseaux en général ont été identifiés par les acteurs impliqués dans la recherche scientifique sur les oiseaux notamment l'Institut scientifique et le GREPOM/ BirdLife Maroc. il s'agit de:

- l'identification des cibles écologiques (espèces et habitats) prioritaires en conservation;
- La définition des enjeux et des priorités d'intervention de terrain;
- La protection in-situ d'oiseaux et de leurs habitats ;
- L'information et la sensibilisation du public à l'échelle nationale et internationale .

Dans l'affirmative, des mesures ont-elles été recommandées pour combler les lacunes prioritaires identifiées en matière d'information scientifique et technique dans votre pays ?

Oui : décrivez brièvement les principales mesures recommandées, quand elles ont été mises en place et le degré d'avancement de leur mise en œuvre au moment de la présentation du rapport

>>> Quelques mesures sont en cours d'exécution:

- Elaboration d'une liste rouge des oiseaux au Maroc (en cours);
- Elaboration et mise en œuvre de plans d'aménagement et de gestion de zones importantes pour les oiseaux (en cours)

5.2) Suite à la MOP7, votre pays s'est-il engagé activement auprès des États non-Parties de l'aire de répartition en Afrique pour promouvoir leur adhésion à l'Accord (Cible 5.2.a du PoAA) ?

Non : veuillez expliquer pourquoi

>>> le pays ne siège pas au niveau des instances de l'AEWA

5.3) Votre pays a-t-il mis en place un mécanisme national (par exemple, un comité national) chargé de coordonner la mise en œuvre de l'AEWA au niveau national (Cibles 5.3.b et 5.4.b du PoAA) ?

Non, le mécanisme national de coordination de l'AEWA n'a pas encore été mis en place : expliquez brièvement pourquoi et indiquez si la mise en place d'un tel mécanisme est prévue à l'avenir et quand

>>> le point focal AEWA est le point focal des plusieurs conventions internationales et également membres du comité national de la biodiversité.

aussi, le point focal de l'AEWA c'est l'institution qui gère les aires protégées. De ce fait, il est supposé que le point focal assure parfaitement cette coordination et le besoin en comité de coordination n'est pas justifié

5.4) Votre pays dispose-t-il d'un Point focal national (PFN), d'un Point focal technique (PTF) et d'un Point focal pour la communication, l'éducation et la sensibilisation du public (PF CESP) officiellement désignés pour traiter les questions liées à l'AEWA, et dont les coordonnées actualisées sont communiquées au Secrétariat PNUE/AEWA (Cibles 3.4.c, 5.4.b et 5.6.a du PoAA) ?

Oui, tous les PF requis dans le cadre de l'AEWA ont été désignés : Veuillez à ce que leurs noms et coordonnées actualisées soient fournis dans la section du présent rapport relative aux informations générales et veuillez indiquer si ceux-ci ont été communiquées au Secrétariat PNUE/AEWA

>>> réponses rapportées au niveau de la section d'informations générales

Dans l'affirmative, des mesures ont-elles été prises pour renforcer l'efficacité des PF de l'AEWA désignés dans votre pays (Cible 5.6.a du PoAA) ?

Oui : décrivez brièvement les mesures prises et les PF concernés

>>> Renforcement de l'équipe qui appuie avec le point focal par l'affectation de cadres supplémentaires

5.5) Suite à la MOP7, votre pays a-t-il mené des activités visant à renforcer le vivier de

compétences ou la capacité du réseau de personnes impliquées dans la mise en œuvre de l'AEWA au niveau national (c'est-à-dire les PF de l'AEWA, les experts techniques, les membres du mécanisme national de coordination de l'AEWA, etc.) (Cible 5.4.b du PoAA) ?

Oui : veuillez indiquer les types d'activités de renforcement des capacités entreprises et le public cible

>>> la principale activité de renforcement des capacités concerne l'encadrement et l'accompagnement des cadres par des experts, notamment lors des missions de terrain (recensement, suivi, identifications, prospections...)

5.6) Suite à la MOP7, l'autorité nationale de mise en œuvre de l'AEWA de votre pays a-t-elle été impliquée dans des activités/actions de planification au niveau nationale liées à d'autres cadres et processus internationaux pertinents, y compris les Objectifs de développement durable (ODD), les Objectifs d'Aichi/le cadre de la biodiversité pour l'après-2020, le Plan stratégique pour les espèces migratrices (SPMS) et le Plan stratégique Ramsar (Cible 5.4.a du PoAA) ?

Oui

Dans le tableau téléchargeable, veuillez fournir une brève description du type d'actions/activités et de la nature des questions abordées pour tous les cadres internationaux pertinents ainsi que les processus auxquels l'autorité nationale de mise en œuvre de l'AEWA a apportée des contributions pour la planification des activités :

Note importante : Pour répondre à cette question, veuillez télécharger le tableau fourni ici. Une fois que vous avez rempli le tableau, veuillez le télécharger en tant que pièce jointe à cette question en utilisant l'icône de trombone ci-dessous.

Vous avez joint les documents suivants à cette réponse.

[AEWA PoAA Report Q5-6 Table2 fr rempli \(1\).xlsx](#)

5.7) Suite à la MOP7, votre pays a-t-il élaboré un plan national de mise en œuvre du PoAA de l'AEWA (Cibles 5.4.a, 5.4.b et 5.6.b du PoAA) ?

Non, le pays n'a pas encore élaboré de plan national de mise en œuvre du PoAA de l'AEWA : veuillez expliquer pourquoi et indiquer s'il est prévu de l'élaborer à l'avenir et quand

>>> il n'y a pas de plan national spécifique pour la mise en œuvre du PoAA, mais des actions visant la conservation des oiseaux et de leurs habitats sont engagées

5.8) Suite à la MOP7, l'autorité nationale de mise en œuvre de l'AEWA dans votre pays s'est-elle engagée dans des activités/mesures visant à obtenir des ressources (financières, humaines ou matérielles) pour contribuer à la mise en œuvre du Plan stratégique de l'AEWA/PoAA/plan national de mise en œuvre du PoAA de l'AEWA (Cible 5.6.b du PoAA) ?

Oui

Veuillez indiquer dans le tableau téléchargeable les détails des types d'efforts de mobilisation de ressources déployés, les approches utilisées, les donateurs ou partenaires pressentis et les résultats obtenus :

Note importante : Pour répondre à cette question, veuillez télécharger le tableau fourni ici. Une fois que vous avez rempli le tableau, veuillez le télécharger en tant que pièce jointe à cette question en utilisant l'icône de trombone ci-dessous.

Vous avez joint les documents suivants à cette réponse.

[AEWA PoAA Report Q5-8 Table4 fr.xlsx](#)

Champ de texte pour informations supplémentaires (optionnel)

>>> Des ressources financières ont été engagées par l'Etat pour mener des activités de conservation de la faune et de ses habitats en général telles que l'élaboration de plans d'aménagements, le renforcement de la surveillance et de contrôle

5.9) Suite à la MOP7, l'agence nationale de mise en œuvre de l'AEWA de votre pays a-t-elle identifié des mécanismes en vue de coordonner la collaboration entre les PF de l'AEWA (PFN, PFT ou PF CESP) et les PF d'autres AME de votre pays afin de communiquer et de promouvoir le rôle et l'importance de l'AEWA (Cible 5.4.b du PoAA) ?

Non, aucun mécanisme de ce type n'a été identifié, mais des activités conjointes ont été menées avec d'autres AME pour répondre aux priorités de l'AEWA dans le pays : veuillez indiquer les AME concernées, les types d'activités conjointes menées, quand elles ont été menées et les principales priorités de l'AEWA abordées

>>> le point focal AEWA est le point focal de Ramsar, CMS, Berne. il est aussi membre du comité nationale pour la biodiversité. de ce fait, les priorités de l'AEWA sont tenues en compte dans toutes les questions abordées par les autres accords

Confirmation

Ceci sert à confirmer que les informations fournies dans l'actuel rapport national PoAA de l'AEWA ont été vérifiées et approuvées pour soumission

Vous pouvez, en outre, joindre un scan d'une lettre officielle provenant de l'institution nationale compétente, approuvant la soumission du rapport.

Veuillez confirmer en cochant cette case

Je déclare que les informations soumises dans l'actuel rapport sur la mise en œuvre du Plan d'Action de l'AEWA pour l'Afrique pour la période de 2019 à 2020 ont été vérifiées et que ce rapport a été approuvé aux fins de soumission par l'institution nationale compétente.

Veuillez confirmer en cochant cette case

Date de soumission

>>> 15/03/2021